

Image not found or type unknown



Association syndicale libre de 2007

Par **NougatKalinebetty**, le **06/02/2024 à 19:18**

Ré bonjour merci de l'attention portée à ma demande concernant mon écrit ci dessus, toutefois une petite question se pose à moi lorsqu'il est mentionné "les suivent en quelque main donc si je comprend bien malgré notre signature postérieure pour ASL avec statuts et cahier des charges, aujourd'hui nouveau président il décide de modifier les statuts et cahier des charges et nous devons les accepter, les précédentes deviennent caduques malgré notre signature qui nous engage sous certaines formes ceci sans recours, pourtant une signature c'est reconnaître et accepté mais pas à l'épave 17 après n'importe quoi, et de ne pas accepter que ce que l'on a signé avec mes remerciements bonne réception à bientôt cordialement